

Estérel Côte d'Azur Agglomération



**SYNTHESE
DU PROCÈS-VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU MERCREDI 11 JUIN 2025**

*_*_*

Monsieur le Président ouvre la séance à 16 h 00.

Etaient présents :

ÉLUS

Madame Josiane CHIODI
Monsieur Frédéric MASQUELIER
Monsieur David RACHLINE, absent, excusé
Monsieur Paul BOUDOUBE
Monsieur Didier LEMAITRE
Monsieur Paul REGGIANI

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Monsieur Pierre CHERKAOUI, absent, excusé
Monsieur Christian DUBOIS
Monsieur Flavien MAUNIER
Madame Julie BERBESQUE, absente, excusée
Madame Christine DELVILLE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS :

Monsieur Valentin DEBADE, absent, excusé
Monsieur Pascal HATTON

ADMINISTRATION :

Monsieur Paul-Christian OLLIER, Directeur Général des Services
Madame Céline CHABRILLAT, DRH à la Ville de Fréjus, Codirection avec ECAA
Madame Caroline ENSCKLERC, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
Monsieur Geoffroy MALICKI, Conseiller en prévention des risques professionnels

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : Madame Caroline ENSCKLERC
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT : Monsieur Flavien MAUNIER

Question n°1 : Procès-Verbal du 27 novembre 2024 :

Après rappel de la décision de 2022 prévoyant l'anonymisation des représentants du personnel, ceux-ci signalent que certains noms figurent encore dans le texte et relèvent une erreur quant à la présence de M. Hatton. Le président en prend acte et propose la validation du procès-verbal sous réserve des corrections demandées.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité une fois corrigé.

Question n°2 : Rapport Social Unique 2023 :

Le Rapport social unique, transmis aux membres, est jugé complet par les représentants du personnel CFDT. Monsieur le Directeur Général des Services rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale. Le document est validé sans réserve.

Les services sont chargés d'en préparer la production en interne pour l'exercice 2024.

Le Rapport social unique 2023 est approuvé à l'unanimité.

Question n°3 : Plan de formation 2025 :

Fondé sur les besoins recensés lors des entretiens d'évaluation, le plan mobilise 77 000 € de cotisation CNFPT et 105 000 € pour des formations hors catalogue, dont un important volet « intelligence artificielle ». Monsieur le Directeur Général des Services souligne l'intérêt que présentent les formations pour les agents, pour leur carrière et pour l'établissement.

Il prévoit aussi les formations en hygiène-sécurité et les préparations aux concours.

Les premières sessions de formation IA, destinées au CODIR puis aux « ambassadeurs », débiteront mi-juin 2025. L'enjeu est d'intégrer rapidement ces technologies dans nos pratiques. Les ambassadeurs et les cadres doivent se mobiliser pour accélérer cette dynamique et accompagner les équipes dans l'usage de ces nouveaux outils.

Monsieur le Président souhaite faire de cette compétence un critère de recrutement pour les catégories A et B. L'IA apporte un gain de temps, améliore la qualité des productions et assiste efficacement le travail quotidien, sous réserve d'un regard critique sur les résultats générés. Il souligne que les services tireront un grand profit de ces technologies et que l'IA libérera du temps pour des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Les représentants du personnel CDFT approuvent les orientations et rappellent que les agents doivent anticiper les inscriptions aux formations CNFPT souvent complètes.

Le plan de formation est adopté à l'unanimité.

Question n°4 : Organisation de la déchetterie de Puget sur Argens le temps des travaux :

Pour garantir la continuité du service durant les travaux (5 mai-30 juin), les opérations se déroulent le matin et l'accès public, seulement pour les particuliers, l'après-midi, avec horaires élargis le week-end. L'accueil est réservé aux particuliers afin d'éviter la congestion et les reports vers d'autres sites.

L'organisation transitoire et les horaires spéciaux sont entérinés à l'unanimité pour la période des travaux.

Question n°5 : Mode de gestion du service public de transport :

En vue de l'échéance de la délégation de service public fin 2026, la collectivité examine ses choix. Monsieur le Président explique que la régie directe n'est pas envisagée, jugée trop coûteuse et risquée, et confirme la préférence historique de la délégation pour certaines compétences techniques et spécifiques. Un contrat de douze ans, estimé à 12 M€ par an, est envisagé ; les risques d'exploitation resteraient portés par l'opérateur.

Le maintien du principe de délégation de service public est adopté à l'unanimité.

Question n°6 : Questions diverses :

a) Fermeture de fin d'année et RTT

Les représentants du personnel CDFT proposent de fermer la collectivité les vendredis 26 décembre et 2 janvier, jours décomptés en RTT. Monsieur le Président accepte sous réserve de la continuité du service public et de la couverture des astreintes.

La fermeture des services est donc validée pour les 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026, sous réserve de l'organisation des astreintes et de l'assurance de la continuité du service public.

b) Charte d'usage des outils numériques à des fins syndicales

Les représentants du personnel sollicitent l'élaboration d'un accord ou d'une charte encadrant les communications syndicales (onglet intranet, courriels). L'administration indique qu'une proposition est en cours d'étude et cette réflexion sera intégrée à la refonte de l'intranet. Monsieur le Président insiste sur la confiance mutuelle dans les échanges et la communication. Ce point fera l'objet de discussion aux prochaines réunions.

La séance est levée à 16 h 30.

**La Secrétaire
Administrative,**

Caroline ENSCKLERC

**Le Secrétaire
Administratif Adjoint,**

Flavien MAUNIER

Le Président,

Frédéric MASQUELIER